



Augmentation du nombre de logements par bâtiments dans les zones 66468Mb et 66473Hb (secteur boulevard Pie-XI et rue de Cabourg)

Consultation publique et avis au conseil de quartier

21 mai 2025

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation Activité concernant les modifications réglementaires



Contexte de planification urbaine

Contexte de planification urbaine

Vision de l'habitation : Plan de mise en œuvre accélérée 2023-2026



Créer des opportunités
pour la construction de

80 000

nouveaux logements
d'ici 2040



**Accélérer la construction de
logements pour tous les types de ménage**

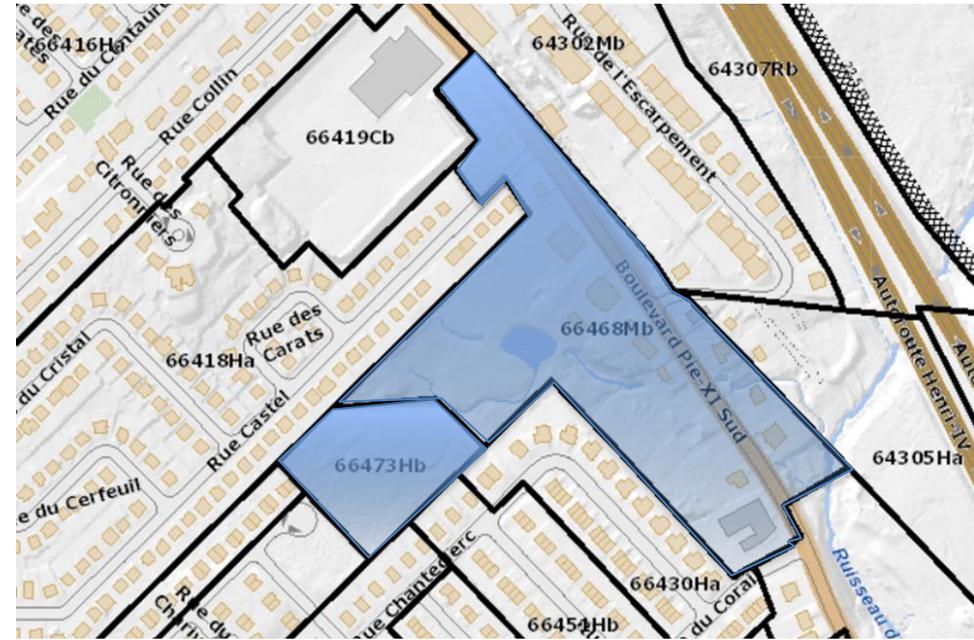
Créer des milieux de vie inclusifs

Taux d'inoccupation : 0,8 % (2024)

Projet : localisation et historique

Localisation

- Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- Quartier de Val-Bélair



Contexte

- Projet d'ensemble en cours de réalisation.
- Le contexte économique a changé depuis le début du projet en 2020.
- Le but est d'offrir un plus grand nombre de logements de diverses dimensions afin d'accroître l'offre.
- Mieux répondre à la crise du logement.



Modifications réglementaires

Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles relativement aux zones 66468Mb et 66473Hb, R.C.A.6V.Q. 365

- Règlement de zonage
- La modification ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire, car la modification est faite selon les dispositions de l'article 123.1 de la LAU, lequel soustrait le projet à l'approbation référendaire.

Modifications réglementaires

Renseignements complémentaires

Ajout de 36 logements dans le projet d'ensemble

Les blocs 3, 4 et 12 passeraient à 20 logements au lieu de 16 (encerclés en rouge).

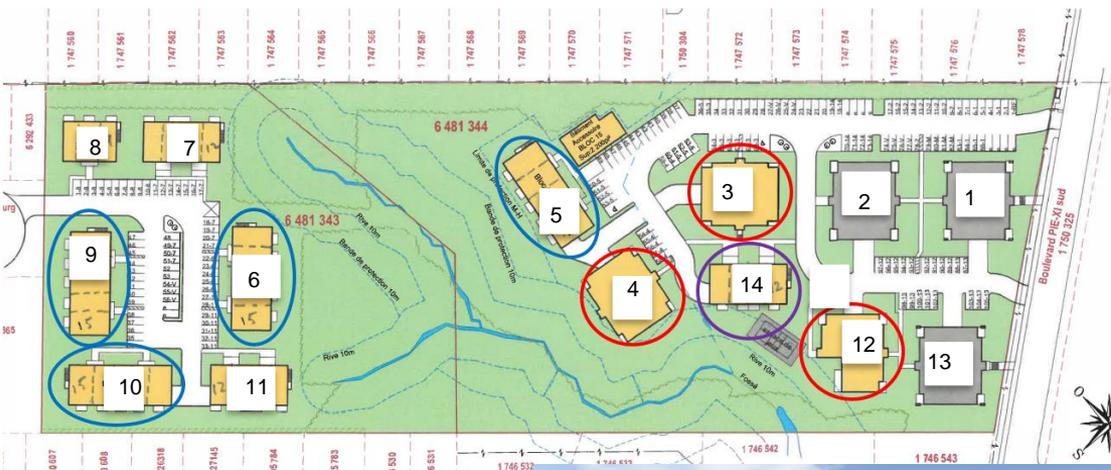
- Résultat : 12 nouveaux logements.

Les blocs 5, 6, 9 et 10 passeraient à 15 logements au lieu de 12 (encerclés en bleu).

- Résultat : 12 nouveaux logements.

Le nouveau bloc 14 proposerait 12 logements (encerclé en mauve).

- Résultat : 12 nouveaux logements.



Résumé des modifications réglementaires

Globalement, les modifications proposées visent :

- Uniquement à permettre une augmentation du nombre de logements dans les zones 66468Mb et 66473Hb.

Les autres normes demeurent inchangées (usage, hauteur, marge, etc.).

Prochaines étapes

Étapes	Dates (2025)
Consultation publique	21 mai
Demande d'opinion au conseil de quartier	21 mai
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	16 juin
Entrée en vigueur du règlement	Juillet

Merci !